Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 22
Membres présents: 17
Suffrages exprimés: 20

République Française

Délibération N° 2019-112
Conseil Municipal du 16 Octobre 2019

DATE DE CONVOCATION : 10 Octobre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER - E. GARNIER - N. ARILLA – P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à P. FREON – C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE – G. MICHELY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC – C. BONNEAU – G. MICHELY – S. LABROUSSE – F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

OBJET : CHÈQUE CADEAUX POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales
Monsieur le Maire souligne aux membres du conseil que la Municipalité depuis de nombreuses années remet un bon d'achat, sous forme de chèque cadhoc, aux enfants du personnel communal. Cette année, 22 enfants nés à partir de 2007 sont concernés par ce dispositif.

Depuis 2017, il est proposé d'allier le montant des chèques cadhoc alloués par la mairie avec ceux du CNAS (Comité National d'Action Sociale).
En effet, la participation du CNAS pour les enfants de 0 à 10 ans est de 30 euros.
La participation de la mairie est de 50 euros pour les enfants nés à partir de 2007.

Afin que chaque agent concerné ait le même montant de chèque cadeau, il est proposé :

- Qu'une somme de 50 euros soit allouée par la mairie aux enfants allant jusqu'à 10 ans et ils bénéficieront en plus des 30 euros du CNAS soit 11 enfants.
- Qu'une somme de 80 euros soit allouée aux enfants dont l'âge est 11-12 ans, les parents de ceux-ci n'étant pas bénéficiaires du dispositif du CNAS, soit 11 enfants.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce nouveau dispositif et d'attribuer à 11 enfants un chèque d'un montant de 50€ et à 11 enfants un chèque cadeau d'un montant de 80€.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, PAR 20 VOIX POUR DÉCIDE:

- Qu'une somme de 50 euros sera allouée par la mairie aux enfants allant jusqu'à 10 ans et ils bénéficieront en plus des 30 euros du CNAS, sous réserve d'en faire la demande.
- Qu'une somme de 80 euros sera allouée aux enfants dont l'âge est 11-12 ans, les parents n'étant pas bénéficiaires du dispositif du CNAS.

Impute la dépense à l'article 6232 – fêtes et cérémonies du budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE